



# REACTUALISATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 S 8 (FR8201771):

« ZONES HUMIDES ET FORETS ALLUVIALES DE L'ENSEMBLE DU LAC DU BOURGET-CHAUTAGNE-RHÔNE »

# PARTIE LAC DU BOURGET - CHAUTAGNE

# 1° partie:

# Mise à jour de l'état des lieux



# sommaire

# 1ère partie - MISES A JOUR DE L'ETAT DES LIEUX

- 1-1- CONTEXTE FONCIER ET ADMINISTRATIF
- 1-2- RESTAURATION DE MILIEUX
- 1-3- PATRIMOINE NATUREL
- 1-4- DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZONE DE PROTECTION SPECIALE
- 1-5- ENJEUX ET OBJECTIFS DE GESTION

# 2<sup>ème</sup> partie - FICHES « OBJECTIFS »

# OBJECTIFS DE RESTAURATION – GESTION DE LA BIODIVERSITE

FONCTIONNEMENT DE L'HYDROSYSTEME

RESTAURATION HYDRAULIQUE DES MARAIS DE CHAUTAGNE VERS UNE RENATURATION FONCTIONNELLE DU LAC DU BOURGET CORRIDORS ALPES / JURA ET RHONE / LAC DU BOURGET

RESTAURATION-CONSERVATION DE SITES D'INTERET PARTICULIER:

ENTRETIEN ET SUIVI DES PRAIRIES HUMIDES DE CHAUTAGNE

RESTAURATION DE ROSELIERES : PORTOUT RESTAURATION DE ROSELIERES : CHATILLON

RENATURATION DU RUISSEAU DE TERRE-NUE

ENTRETIEN DES PRAIRIES HUMIDES DE CHAUTAGNE

CONSERVATION ET SUIVI DES AULNAIES-FRÊNAIES DE CHAUTAGNE

CONSERVATION DE SITES D'ENJEUX PARTICULIER

VERS UN « PLAN SAVIÈRES »

EN JEUX FAUNE-FLORE

REINTRODUCTION DE LA CISTUDE D'EUROPE ACTIONS SPECIFIQUES SUR ESPECES PRIORITAIRES SUIVIS SCIENTIFIQUES - EVALUATION

## **OBJECTIFS SOCIO-ECONOMIQUES**

VALORISATION PEDAGOGIQUE - ECOTOURISME GOUVERNANCE PLAN DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC LACUSTRE

# 3<sup>ème</sup> partie – MESURES CONTRACTUELLES

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES DE CHAUTAGNE CHARTE NATURA 2000 CONTRATS NATURA 2000

**ANNEXES:** COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE CARTES DE PERIMETRES PAR COMMUNES

#### **Figures**

- Figure 1. La partie « Bourget Chautagne » du site Natura 2000 S8.
- Figure 2. Cantons et intercollectivités de la partie « Bourget-Chautagne » du site S8.
- Figure 3. Statuts de propriété de la partie « Bourget-Chautagne » du site Natura 2000 S8.
- Figure 4. Zones du domaine public lacustre gérées par le CPNS.
- Figure 5. Etat de la maîtrise foncière en Chautagne (juin 2012).
- Figures 6 à 8. Végétation de la partie « Bourget-Chautagne » du site Natura 2000 S8.
- Figure 9. Catégories d'habitats dans la partie Bourget-Chautagne du site Natura 2000 S8.

Le document d'objectifs du site S8 a fait l'objet d'un document d'objectif « expérimental » en 1998. Suite au partage du comité de pilotage en deux sous-comités, le document de la partie « Rhône » a été révisé et approuvé en 2007.

Pour la partie lac du Bourget - Chautagne, cette révision était subordonnée à divers projets majeurs et structurants : projet de Réserve naturelle régionale, réhydratation de la Chautagne, contrat de bassin versant du lac du Bourget – avec notamment un projet de renaturation des niveaux d'eau, d'où son report à 2012.

Figure 1. Situation de la partie « Bourget – Chautagne » du site Natura 2000 S8. partie "Rhône" partie "lac du Bourget - Chautagne" lac du Bourget 3 km

## 1 - MISES A JOUR DE L'ETAT DES LIEUX

#### 1.1. CONTEXTE FONCIER ET ADMINISTRATIF

- Comité de pilotage : cf. liste en annexe.

Le comité de pilotage du site S8 a été divisé en deux comités locaux, dont celui de la partie « lac du Bourget – Chautagne » est présidé par M. le Président du Comité de bassin versant du lac du Bourget.

La présidence du comité de pilotage plénier de ce site bi-départemental, est conservée par M. le Préfet de la Savoie.

#### - Contexte administratif et foncier :

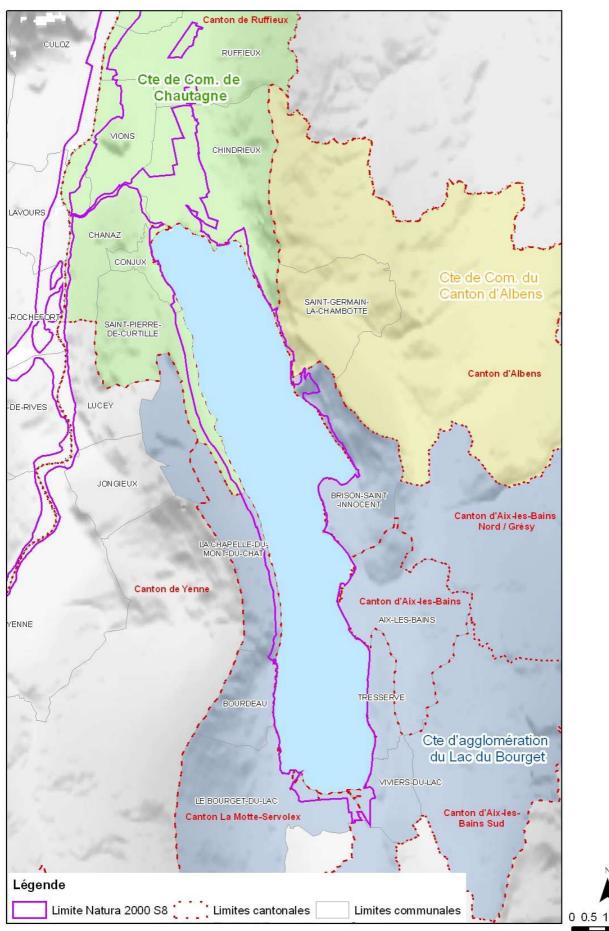
- Les intercollectivités : le Site est couvert par trois intercollectivités (figure 2) :
  - o Communauté d'Agglomération du lac du Bourget (7 communes)
  - o Communauté de Communes de la Chautagne (5 communes)
  - o Communauté de Communes d' Albens (1 commune)
- <u>La délimitation du domaine public lacustre</u> : elle a été arrêtée à la cote 232,27m (soit 232,00 dans l'ancien système altimétrique) ;
- <u>Le contexte foncier</u>: la majeure partie concerne le Domaine public lacustre (relevant en fait du Domaine public fluvial); environ 83 ha, répartis sur 5 sites littoraux, sont en cours de conventionnement de gestion Etat / CELRL / CPNS (2 autres sites anciennement en parcelles privées sont en attente d'uen convention similaire). Globalement, les terrains privés représentent une partie minoritaire du site, essentiellement en Chautagne (figure 3).

## - Contexte réglementaire

Le site bénéficie d'une superposition de statuts (carte 4); on note la faiblesse des espaces naturels protégés (un seul arrêté préfectoral de protection de biotope de 129 ha soit 2 % de la partie « Bourget-Chautagne » du site Natura 2000), ce qui renforce encore l'intérêt d'un projet de Réserve naturelle régionale.

Seule évolution notable : approbation du PPRI de la Chautagne ; la totalité des marais se situe dans la zone de risque majeur, sur laquelle a été calquée la zone humide (inventaire Conseil Général de la Savoie – Agence de l'Eau). Ceci met en parfaite cohérence les enjeux naturalistes et hydrauliques.

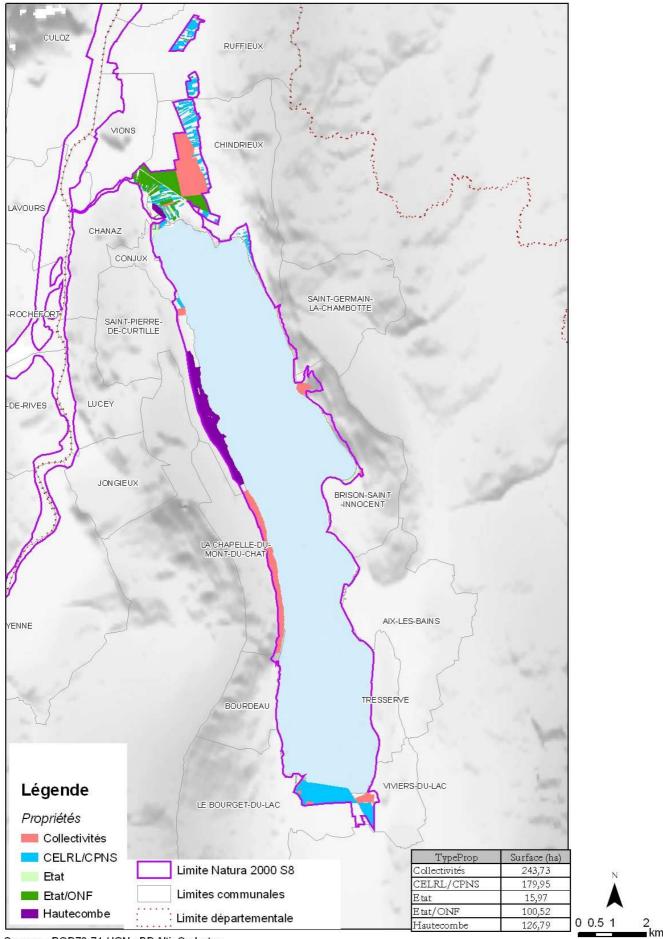
Figure 2. Cantons et intercollectivités de la partie « Bourget-Chautagne » du site Natura 2000.



Sources: RGD73-74 / IGN: BD Alti

Réalisation : Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie, Juillet 2008

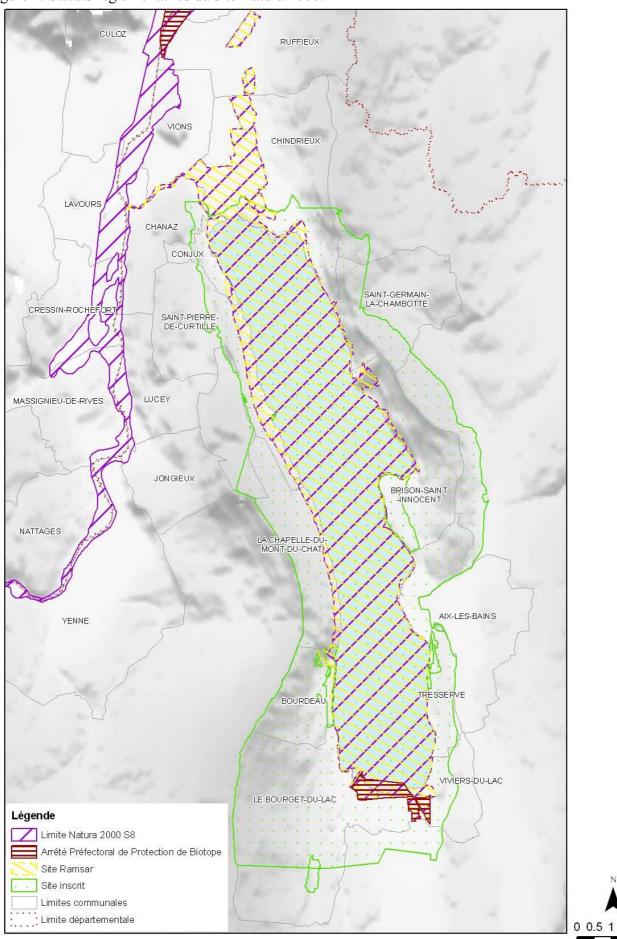
Figure 3. Statuts de propriété de la partie « Bourget-Chautagne » du site Natura 2000.



Sources: RGD73-74 / IGN: BD Alti, Cadastre

Réalisation : Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie, Juillet 2008

Figure 4. Statuts réglementaires du site Natura 2000.



Sources: Diren, DDAF 73, RGD73-74 / IGN: BD Alti

Réalisation : Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie, Juillet 2008

Figure 5. Etat de la maîtrise foncière en Chautagne (juin 2012). Maîtrises foncière et d'usage des sites Conservatoire Communaux de Chindrieux Légende Sites Conservatoire sous Groisin Périmètre des sites baie de Portout Statut foncier Acquis en partie BND Acquisition baie de Châtillon Acquisition / Convention Convention Convention en partie BND Convention pour partie Pas de maîtrise Limites administratives Limites communales

### 1.2. RESTAURATION DE MILIEUX

# 1.2.1. Restauration des roselières lacustres :

La plupart des grandes actions de gestion (7 sites de restaurations de roselières) ont été approuvées dans le cadre du plan de gestion du lac du Bourget (2001); les principaux chantiers de restauration de roselières et plans d'eau sont les suivants :

- Sud du lac du Bourget (Le Bourget du Lac, Viviers du Lac, 2000-2004) Baie de Mémard (Aix les Bains, 2005)
- Rive du Poète (Tresserve, 2007-2008)
- Baie de Portout (2010-2011)
- Baie de Chatillon : après 2011

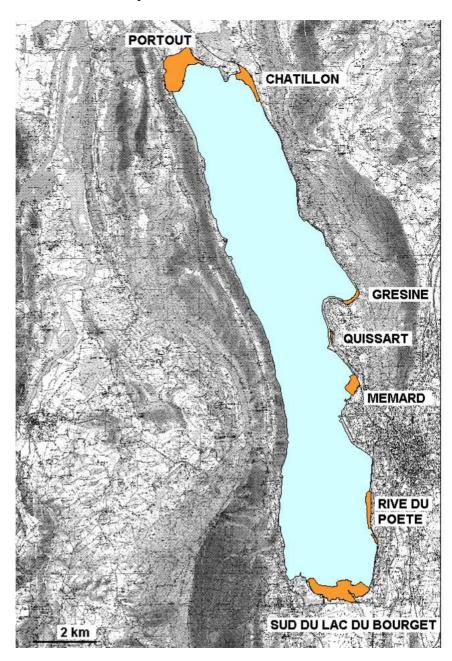


Figure 6. Zones du domaine public lacustre gérées par le CPNS.

Les roselières des « délaissés SNCF » de Brison St Innocent (Quissart et Grésine) ont fait l'objet de travaux beaucoup plus modestes : simple nettoyage de berges pour Quissart, creusement d'un chenal de berge avec mare et mise en place d'un entretien par écobuage pluriannuel pour Grésine.

### 1.2.2. Remise en eau de deux méandres du canal de Savières :

Communes concernées : Chindrieux, Chanaz (méandre de Portout), Vions (méandre de Vions)

# Teneur du projet :

Le canal de Savières, corridor aquatique régional majeur entre lac et fleuve, a perdu pratiquement toute annexe aquatique.

Ces deux méandres (domaine public fluvial) shuntés pour la navigation et atterris représentent une opportunité unique mais importante de revitalisation de l'hydrosystème

- Hiver 2010-2011

## Principales espèces d'intérêt communautaire favorisées :

Blongios nain	Roselière aquatique	Petits milieux, fortes lisières, tranquillité	
Martin pêcheur	Roselière aquatique	Nécessité de protéger ou réaménager des talus terreux sur le canal de Savières (nidification)	
Castor d'Europe	Bief tranquille avec berge raide et bonne hauteur d'eau	Favoriser les espèces – hôte de rumex pour sa chenille	
Cistude d'Europe	Milieux aquatiques calmes et riches en proies, végétation dense, dunes de ponte à végétation rase	Réintroduction à moyen terme	

## Intérêt biologique général :

Rétablissement d'habitats et de connexions piscicoles

### Valorisation pédagogique envisageable :

Pas de découverte par à encourager par voie terrestre, enrichissement du paysage et du contenu pédagogique des bateaux mouches.

Figure 6. Restauration des roselières du sud du lac du Bourget (état juillet 2006) : îlots, Fascine de contention des matériaux, enclos de protection ; à noter les touffes en train de se rejoindre en bas à g. du zoom, et les enclos individuels vides des touffes mortes dans la partie droite). 100 m

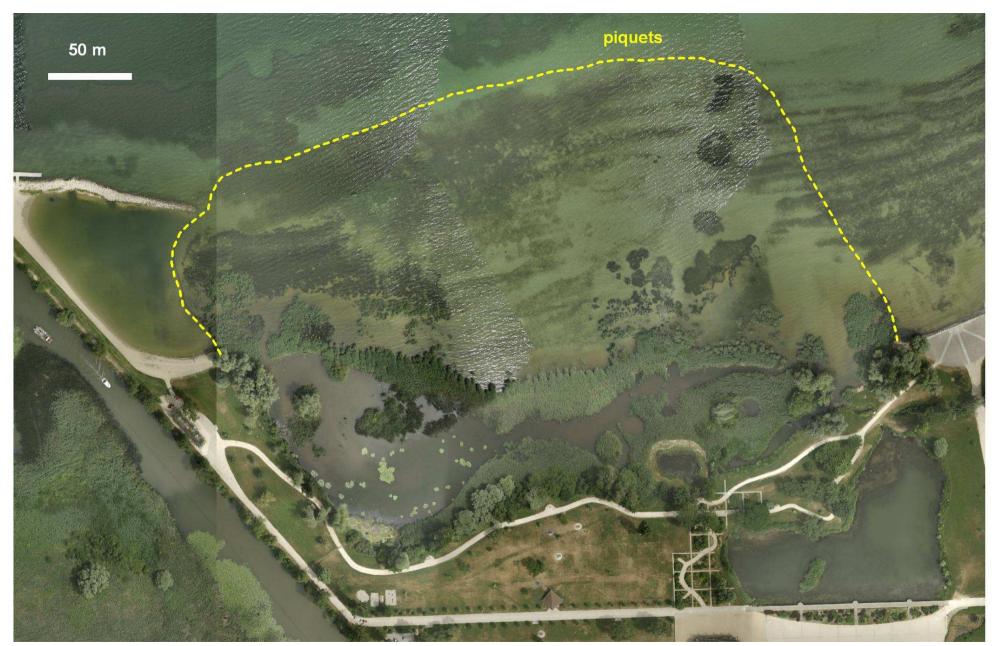


Figure 7. Restauration de la roselière des Mottets : décapage de 2 ha de roselières terrestres, construction de l'enclos d'acclimatation des Cistudes.

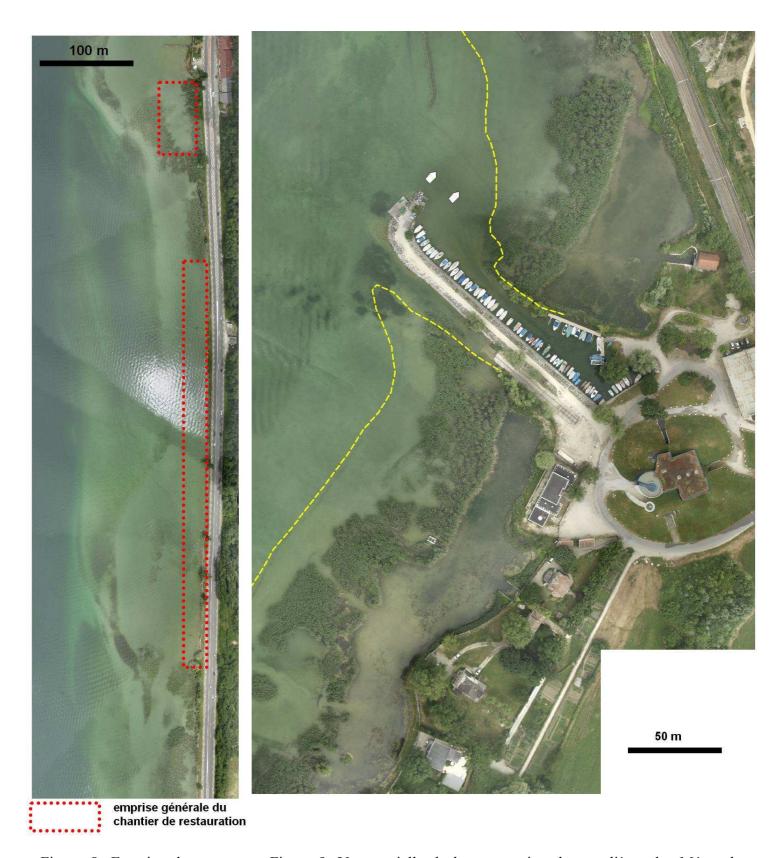


Figure 8. Emprise des travaux de restauration de la roselière du Poète (2008-2009).

Figure 9. Vue partielle de la restauration des roselières des Mémard : roselières terrestres décapées de part et d'autre du port ; gabions immergés anti-houle et apports de matériaux à l'extrême nord de la photo.

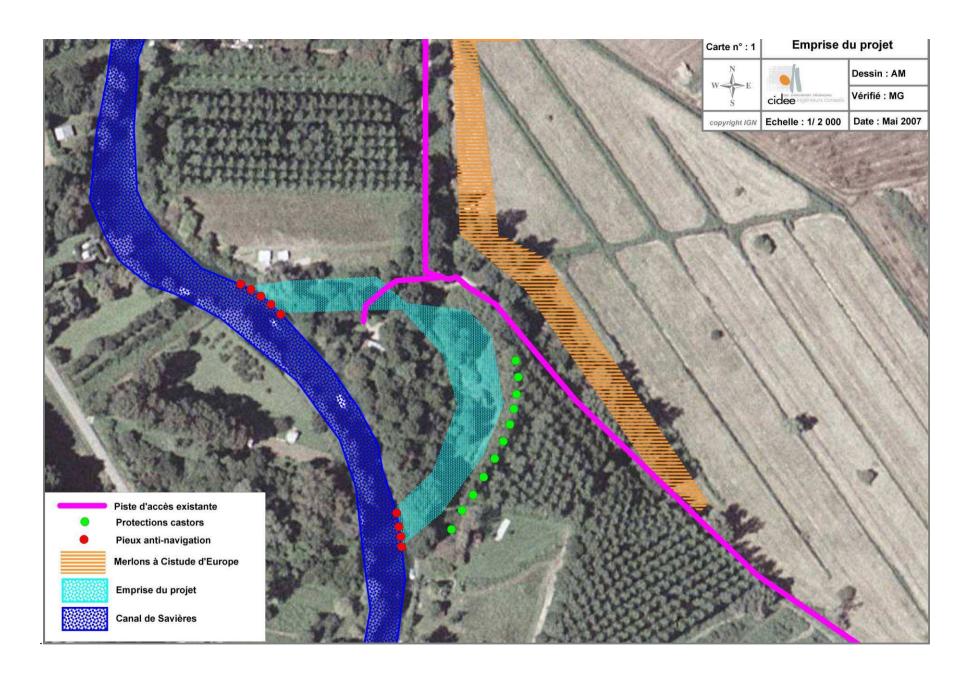


Figure 10. Projet de remise en eau du méandre de Portout (2011).

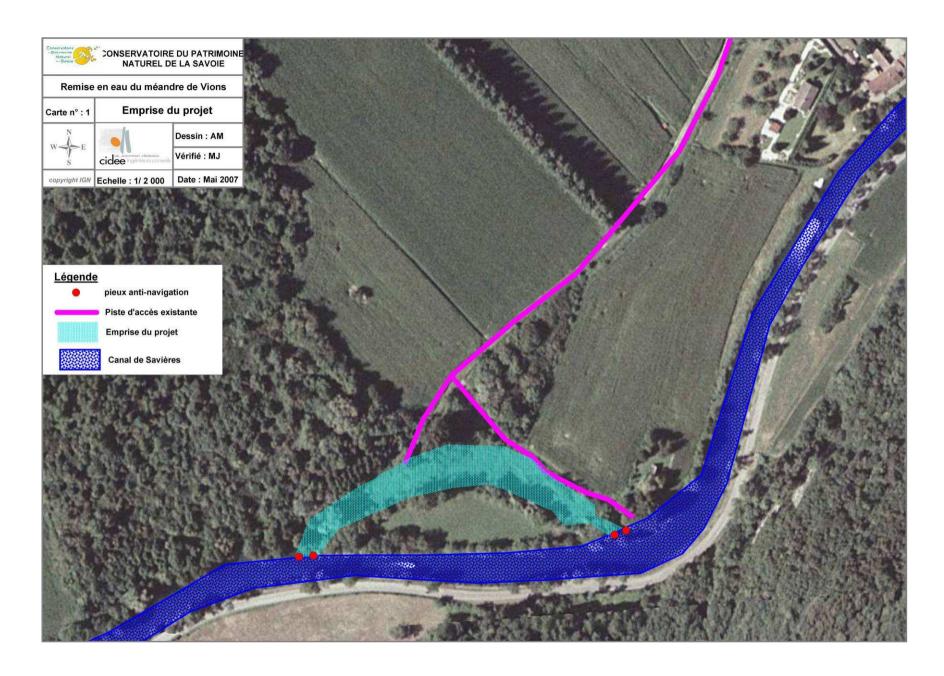


Figure 11. Projet de remise en eau du méandre de Vions (2011).

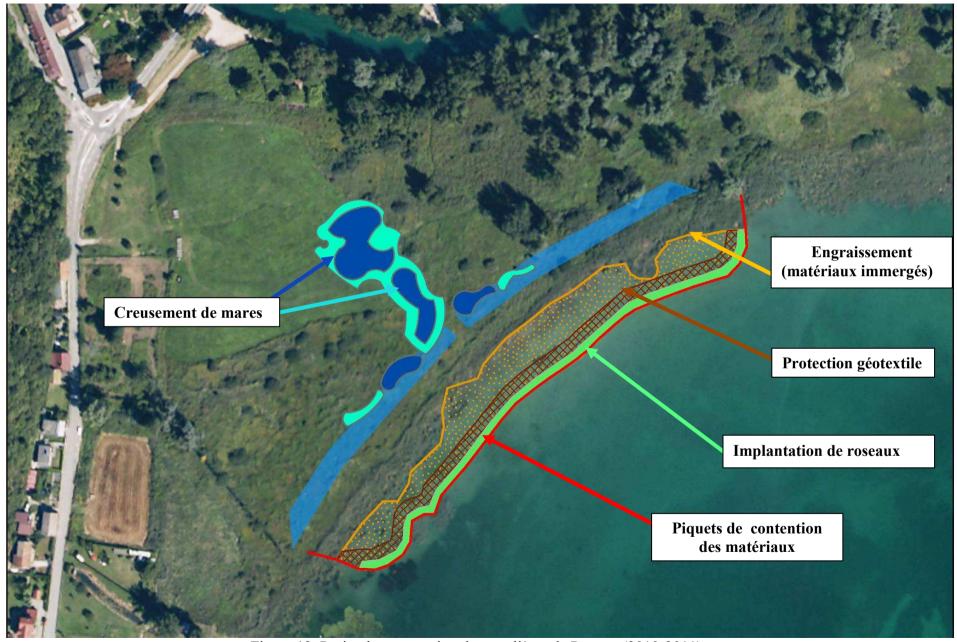


Figure 12. Projet de restauration des roselières de Portout (2010-2011).

#### 1.3. PATRIMOINE NATUREL

Les listes exhaustives faune-flore figurent en annexe ; les éléments de connaissance nouveaux sont listés ci-dessous, en se centrant sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

#### Habitats

- cartographie des macrophytes du lac du Bourget : voir les Cartes de végétation (figures 10 à 12). Un protocole de suivi par transects a été mis en place, pour le suivi à long terme

#### Faune:

- invertébrés : l'Agrion de mercure (libellule) est apparu en marge du sud du lac du Bourget, dans le ruisseau phréatique coulant dans le bras de décharge de la Leysse.
- vertébrés : 10 nouvelles espèces parmi les vertébrés, toutes liées à la mise en eau de l'étang des Aigrettes :
  - neuf nouveaux oiseaux nicheurs (\* = retour après disparition):

Fuligule milouin : Première reproduction avérée en 2000 Fuligule morillon : Première reproduction avérée en 2007

Nette rousse : Première reproduction avérée en 2000 ; cette espèce peut aussi

nicher ça et là dans d'autres roselières

Canard chipeau : Première reproduction avérée en 2000
Grand cormoran : Première reproduction avérée en 2000
Bihoreau gris : Première reproduction avérée en 2005
Aigrette garzette : Première reproduction avérée en 2006
Busard des roseaux : Première reproduction avérée en 1999

Héron pourpré\* : Disparu en 1967, reproduction à partir de 1997

**Héron crabier :** Première reproduction supposée en 2008

Par ailleurs on peut citer à titre plus anecdotique :

Tadorne Casarca : début d'installation apparent en 2007 Marouette ponctuée : reproduction occasionnelle possible

**Cistude d'Europe :** Premier noyau de population implanté avec succès au sud du lac ; Second noyau initié en Chautagne en 2009.

#### Flore

Pas d'espèces d'intérêt communautaire (sauf le liparis, non retrouvé récemment), mais plusieurs espèces d'intérêt patrimonial (voir tableau), relevant toutes des prairies humides.

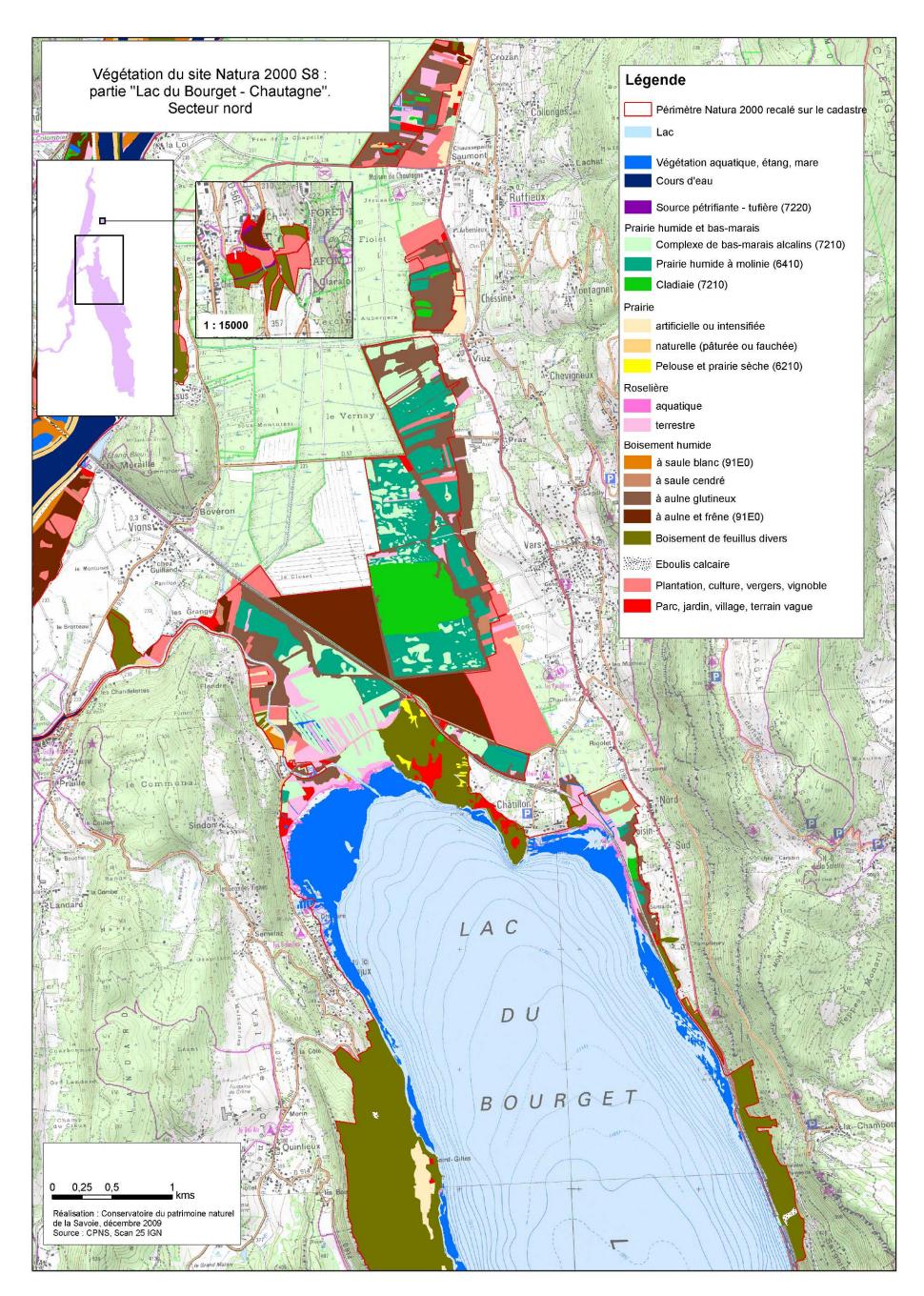


Figure 6. Végétation des marais de Chautagne et du nord du lac du Bourget.

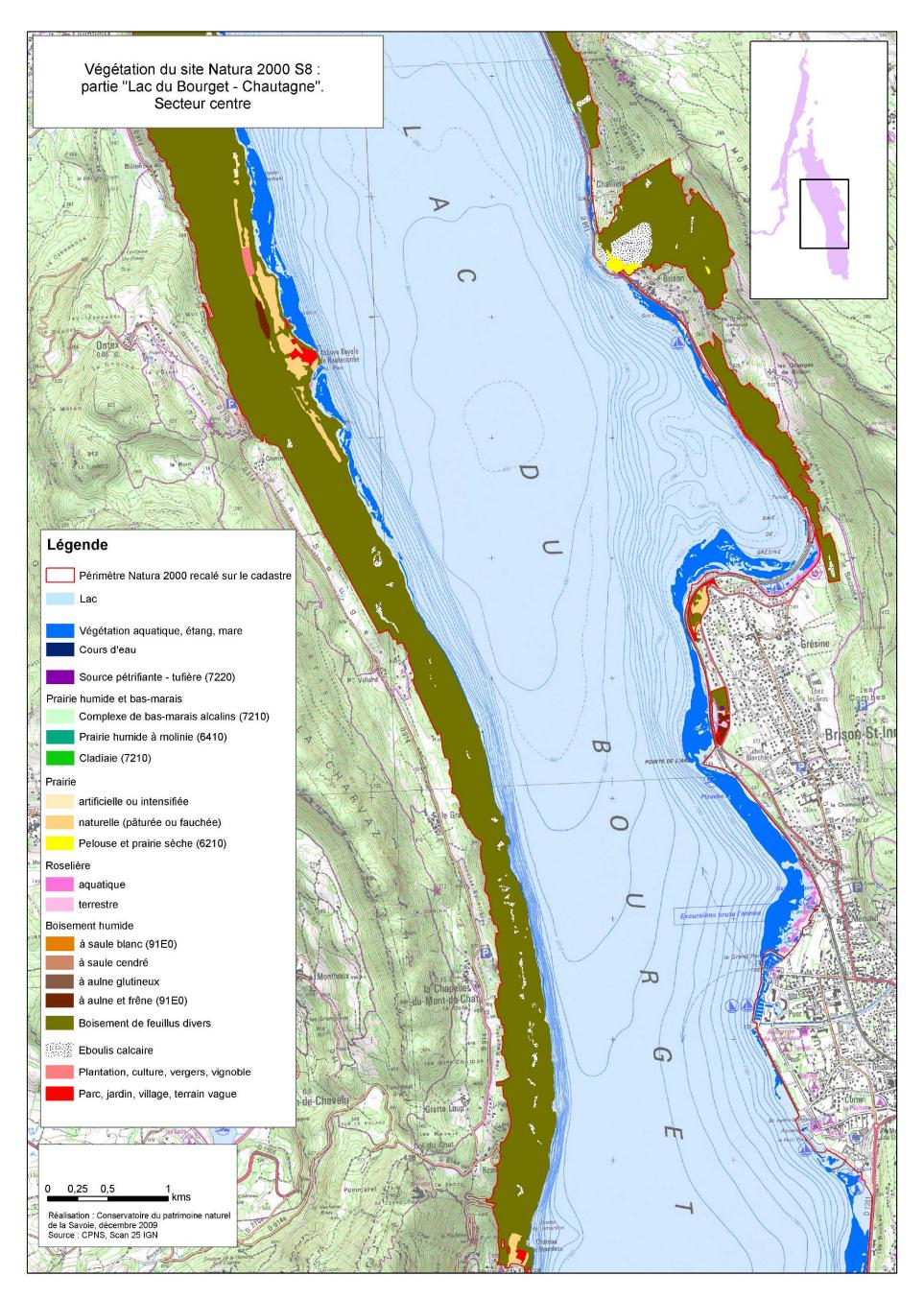


Figure 7. Végétation du centre du lac du Bourget.

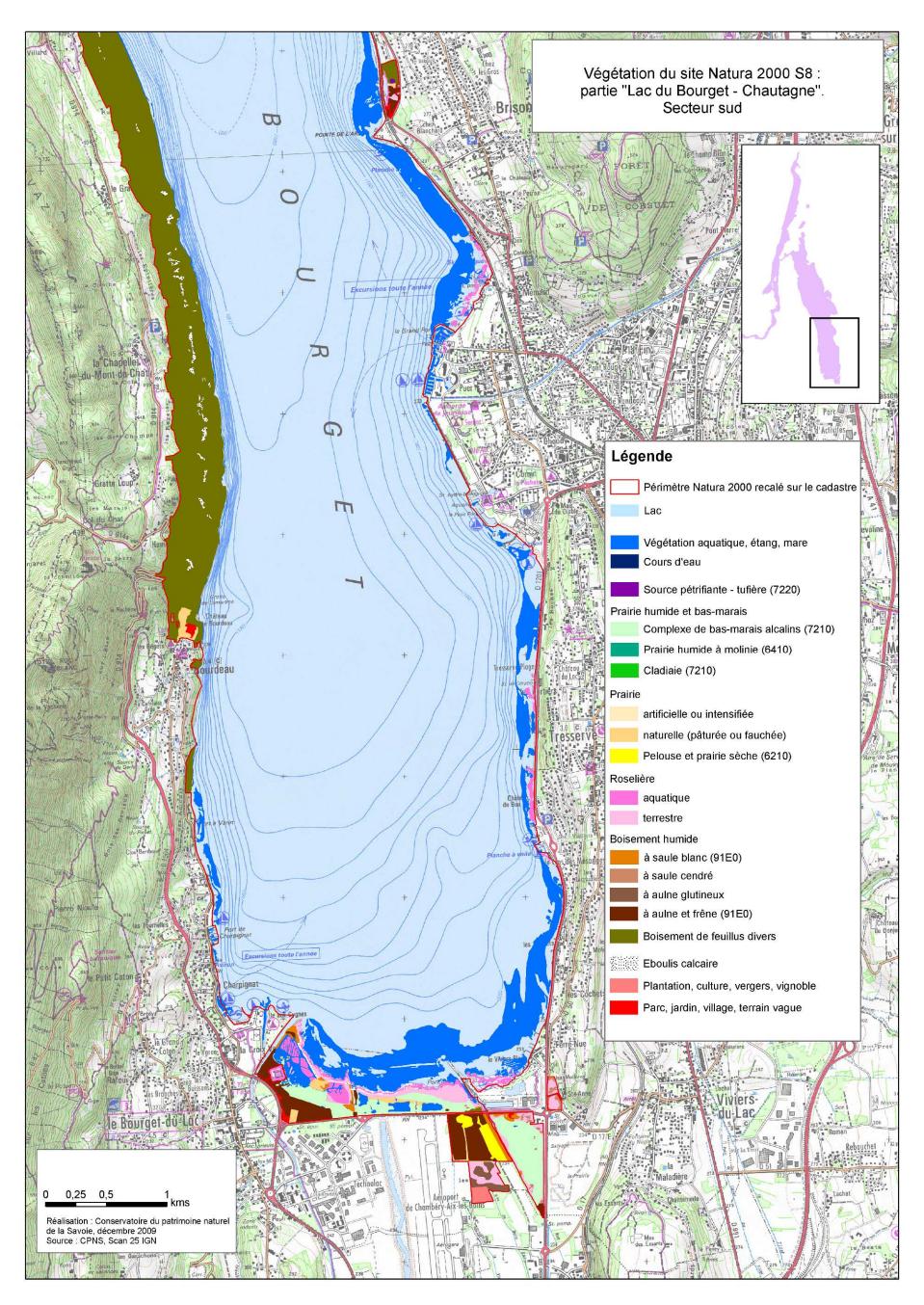


Figure 8. Végétation du sud du lac du Bourget.

Les figures et tableau ci-après présente les différentes catégories d'habitats et espèces prioritaires et d'intérêt communautaire.

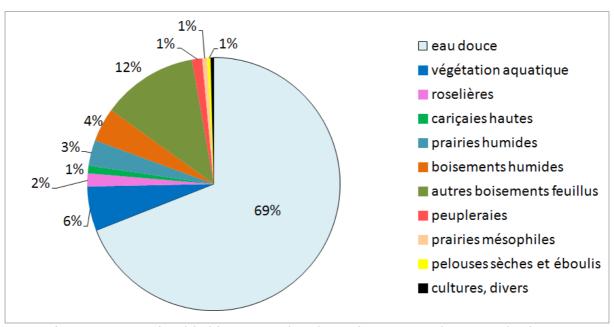


Figure 9. Catégories d'habitats en % dans la partie Bourget-Chautagne du site S8.

Tableau 1. Surfaces et pourcentage des habitats prioritaires et d'intérêt communautaire.

CODE					
Corine	Libellé	Surface	Surface	Code	STATUT Union
Biotope		(ha)	(%)	UE	Européenne
44.13	Forêts galeries de Saules blancs	2,8	0,2	91E0	prioritaire
44.3	Forêt de frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	80,4	4,7	91E0	prioritaire
44.332	Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes	2,5	0,1	91E0	prioritaire
54.12	Sources pétrifiantes avec formation de travertins		0,0	7220	prioritaire
22.14	Eaux dystrophes	0,4	0,0	3160	Intérêt
22.14					communautaire
34.32	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	6,5	0,4	6210	Intérêt
					communautaire
34.332	Pelouses médio-européennes du Xerobromion	2,4	0,1	6210	Intérêt
					communautaire
37.31	Prairies à Molinie et communautés associées	109,5	6,5	6410	Intérêt
					communautaire
37.311	Prairies à Molinie sur calcaires	6,7	0,4	6410	Intérêt
07.011	Traines a Monnie sar careares				communautaire
38.2	Prairies de fauche de basse altitude	4,6	0,3	6510	Intérêt
					communautaire
54.21	Bas-marais à Schoenus nigricans (choin noir)	36,2	2,1	7230	Intérêt
J 1122					communautaire
54.23	Tourbières basses à Carex davalliana	23,4	1,4	7230	Intérêt
					communautaire
61.31	Eboulis thermophiles péri-alpins	15,1	0,9	8160	Intérêt
02.01					communautaire

Tableau 2. Flore et faune d'intérêt patrimonial de la partie « lac du Bourget – Chautagne » du site Natura 2000 (en gras : espèces d'intérêt communautaire)

	Non vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection et niveau d'enjeu
	Liparis de Loesel	Liparis Loeselii	(Dir Habitats, Ann. II)
	Gratiole officinale	Gratiola officinalis	Protection nationale
<b>X</b> 7/ // 1.	Renoncule grande douve	Ranunculus lingua	Protection nationale
Végétaux vasculaires	Spiranthe d'été	Spiranthes aestivalis	Protection nationale
	Cirse de Montpellier	Cirsium monspessulanum	Protection régionale
	Hydrocotyle (= écuelle d'eau)	Hydrocotyle vulgaris	Protection régionale
	Isnardie des marais	Ludwigia palustris	Protection régionale
	Laîche à épis rapprochés	Carex appropinquata	Protection régionale
	Laîche à épis velus	Carex lasiocarpa	Protection régionale
	Laîche à bec court	Carex brevicollis	Protection régionale
	Naïade marine	Nalas marina	Protection régionale
	Petite naïade	Najas minor	Protection régionale
	Ophioglosse langue de serpent	Ophioglossum vulgatum	Protection régionale
	Orchis à fleurs lâches	Orchis laxiflora	Protection régionale
	Orchis des marais	Orchis palustris	Protection régionale
	Peucédan palustre	Peucedanum palustre	Protection régionale
	Pyrole intermédiaire	Pvrola intermedia	Protection régionale
	Séneçon des marais	Senecio paludosus	Protection régionale
	Thélyptéris des marais	Thelypteris palustris	Protection régionale
	Renoncule scélérate	Ranunculus sceleratus	Protection régionale
	Pesse d'eau	Hippurisvulgaris	Protection régionale
	Souchet jaunâtre	Pycreus flavescens	Espèce rare non protégée
	Utriculaire intermédiaire	Utricularia intermedia	Espèce rare non protégée
	Blongios nain	Ixobrychus minutus	(Dir Oiseaux)
	Héron pourpré	Ardea purpurea	(Dir Oiseaux)
Oiseaux nicheurs	Héron crabier	Ardea ralloides	(Dir Oiseaux)
	Bihoreau gris	Nycticorax nycticorax	(Dir Oiseaux)
	Aigrette garzette	Egretta garzetta	(Dir Oiseaux)
	Bondrée apivore	Pernis apivorus	(Dir Oiseaux)
	Circaète Jean-le Blanc	Circaetus gallicus	(Dir Oiseaux)
	Busard des roseaux	Circus aeruginosus	(Dir Oiseaux)
	Faucon pèlerin	Falco peregrinus	(Dir Oiseaux)
	Hibou Grand-Duc	Bubo bubo	(Dir Oiseaux)
	Martin pêcheur	Alcedo athis	(Dir Oiseaux)
	Milan noir	Milvus migrans	(Dir Oiseaux)
	Pie-Grièche écorcheur	Lanius collurio	(Dir Oiseaux)
	Gorgebleue à miroir blanc	Luscinia svecica	(Dir Oiseaux)
	Héron garde-boeufs	Bubulcus ibis	Espèce rare protégée
	Sonneur à ventre jaune	Bombina variegata	(Dir Habitats, Ann. II)
Amphibiens –	Rainette arboricole	Hyla arborea	(Dir Habitats, Ann. IV)
reptiles	Pélodyte ponctué	Pelodytes punctatus	(Dir Habitats, Ann. IV)
repenes	Cistude d'Europe	Emys orbicularis	(Dir Habitats, Ann. II)
	Castor d'Europe	Castor fiber	(Dir Habitats, Ann. II)
Mammifères	Barbastelle	Barbastella barbastellus	(Dir Habitats, Ann. II)
	Muscardin	Muscardinus avellanarius	(Dir Habitats, Ann. IV)
	Chabot	Cottus gobio	(Dir Habitats, Ann. II)
Poissons	Lamproie de Planer	Lampetrus planeri	(Dir Habitats, Ann. II)
	Blageon	Leucistis souffia	(Dir Habitats, Ann. II)
	Goujon	Gobio gobio	Espèce rare et sensible
	Ablette	Alburnus alburnus	Espèce rare et sensible
Invertébrés	Cordulie à corps fin	Oxygastra curtisii	(Dir Habitats, Ann. II)
	Agrion de Mercure	Coenagrion mercuriale	(Dir Habitats, Ann. II)
	Azuré de la Sanguisorbe	Maculinea teleius	(Dir Habitats, Ann. II)
	Azuré des Paluds	Maculinea nausithous	(Dir Habitats, Ann. II)
	Cuivré des marais	Thersamolycaena dispar	(Dir Habitats, Ann. II)
	Fadet des laîches	Coenonympha oedippus	(Dir Habitats, Ann. II)
	Damier de la Succise	Euphydryas aurinia	(Dir Habitats, Ann. II)
	Lucane cerf-volant	Lucanus cervus	(Dir Habitats, Ann. II)

#### 1.4. DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZONE DE PROTECTION SPECIALE

Le site Natura 2000, également désigné au titre de la Directive Oiseaux (en tant que « Zone de protection Spéciale »), a été pourvu d'un document d'objectifs ZPS validé en 2003. Ne seront repris ici que les besoins spécifiques de l'avifaune, envers les **habitats naturels**, et la **préservation de la tranquillité des lieux**.

Voir dans le tableau page précédente les espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux.

#### 1.4.1. Actions sur l'habitat

- Conservation et développement des roselières aquatiques : c'est le principal apport de la directive oiseaux, cet habitat n'étant pas prioritaire au titre de la Directive Habitats.
- Conservation de la gorgebleue : restauration de milieux
- ➤ Conservation et développement de milieux aquatiques d'eau calme et de faible profondeur (vasières, deltas, étangs, fossés, platières...)
- Formula de la densité du sanglier devient incompatible avec les enjeux faunistiques (destruction des nids au sol ou encore de la sanguisorbe, plante hôte de papillons d'intérêt communautaire).
- ➤ Gestion des boisements alluviaux vers des peuplements matures, voire reconversion de peupleraies ; désignation de forêts en évolution libre, supposant une maîtrise foncière
- Compensation à la disparition ou dégradation d'habitats : îlots, nichoirs, radeaux de nidification...
- Enfouissement ou visualisation des câbles électriques, afin de minimiser la mortalité par collision.
- > Proscrire tout curage au niveau des deltas de la Leysse et du Sierroz.
- Maîtrise de la fréquentation humaine à pied et à vélo sur le littoral sensible au dérangement, ou développement de zones refuges compensatoires.

### 1.4.2. Organisation de la fréquentation humaine et pédagogie

- > chasse : maintien du réseau de réserves de chasse actuel.
- ➤ pêche : l'évolution des pratiques (modes de pêche, périodes...) sur quelques secteurs sensibles pour les oiseaux du Lac du Bourget, dans le but de minimiser le dérangement, constitue un objectif à discuter avec les partenaires concernés.
- Autres activités de loisirs : information auprès du plus large public (promeneurs, vacanciers, pêcheurs, plaisanciers ...) de la richesse du patrimoine naturel, de la fragilité de l'écosystème et de la sensibilité des espèces, accompagnée d'actions pédagogiques ....

Le tableau en page suivante est extrait du Document d'objectifs de la ZPS.

Type d'habitats	Eaux libres Herbiers aquatiques	Roselières aquatiques et semi-aquatiques		Deltas, vasières, étangs llots végétalisés, radeaux de nidifications		
Actions sur l'habitat	Création de plans d'eau peu profonds Veiller à la qualité de l'eau	Création de plans d'eau peu profonds Restauration de roselières aquatiques Fauche Révision de la régulation du niveau du lac du Bourget		Création d'étangs et de mares Maintenir et favoriser l'alluvionnement naturel au niveau des deltas d'affluents du lac du Bourget, et sur des secteurs du Rhône Création de supports de nidification artificiels (radeaux)		
fréquentation humaine et	Limiter la navigation près des herbiers peu profonds (piquetage, balisage) Maintien et développement d'activités de sensibilisation et d'observation auprès du plus large public	Limiter les accès par voie d'eau : piquetage, balisage Information auprès des pratiquants du nautisme Actions pédagogiques		Maîtrise de la fréquentation Information auprès des promeneurs (à pied, à vélo)		
Réglementation	Maintien du réseau de	réserves de chasse su	r le DPF et le DPL Evoluti	on des règles de navigation, après concertation		
Espèces concernées	(Peuplement d'oiseaux d'eau hivernants, de passage et nicheurs) (Milans) (Pygargue à queue blanche) (Balbuzard pêcheur) (Busard des roseaux)	Blongios nain, (Butor étoilé*), Héron pourpré, Busard des roseaux, (Milan noir), Marouette ponctuée, Grèbe huppé, Grèbe castagneux, Harle bièvre, Sarcelle d'été, Nette rousse, Canard chipeau, Canard souchet, Fuligule milouin, Fuligule morillon*, Sarcelle d'hiver*, Grèbe à cou noir*, Foulque, Râle d'eau, Poule d'eau, Rousserolle effarvatte, Rousserolle turdoïde, Bruant des roseaux, locustelle luscinioïde, Marouette poussin*, (Grande aigrette)		(Peuplement de limicoles en escale migratoire dont Chevalier combattant, Chevalier sylvain, Avocette élégante et Echasse blanche) (Ardéidés dont Héron crabier, Grande aigrette, Aigrette garzette, Héron bihoreau) (Guifette noire) (Guifette moustac) Sterne pierregarin* Mouette rieuse* Goéland leucophée (Bergeronnette printannière)		
Type d'habitats	Canaux, fossés, berges		airies et landes (plus ou nés de buissons)	Roselières âgées et buissons épars		
Actions sur l'habitat	Reprofilage Gestion de la végétation	Elévation du niveau d'eau Gestion de la végétation (fauchage, pâturage) Mesures liées à l'agriculture Maîtrise des densités de sangliers		Elévation du niveau d'eau Contrôle de l'embroussaillement Création de biotopes pour la Gorgebleue		
Organisation de la fréquentation humaine et pédagogie		Information auprès des pratiquants d'activités de plein air (promenade, VTT, atterrissage parapente) Organisation de ces activités Pas de chiens de février à août		Limiter le dérangement en période de reproduction		
Réglementation		Application du règlement de boisement communal (pas de plantation ligneuse)		Application du règlement de boisement communal (pas de plantation ligneuse)		
Espèces concernées	Martin-pêcheur, Canard colvert, (Héron crabier), (Héron bihoreau), Gorgebleue à miroir, Rousserolles, Pie-grièche écorcheur, Bruant ortolan, Alouette lulu, Alouette des champs, Locustelle tachetée, (Busard des roseaux), (Circaète Jean-le-blanc), (Milan noir)	(Busard st-Martin*), (Cigogne blanche),		Gorgebleue à miroir, Rousserolle verderolle, Locustelle tachetée, Bouscarle de Cetti, Bruant des roseaux, (Phragmite des joncs*), (Rémiz penduline)		
Type d'habitats	Forêts et boisements			Peupleraie		
Actions sur l'habitat	Renaturation de 50 ha de peuplerai Acquisition foncière de parcelles m			parcelles en aulnaie-frênaie ou en bois précieux (sauf si cela remontée du niveau d'eau) Canaux larges et peu profonds		
Espèces concernées	Pic noir, Héron cendré, Harle bièvre, Faucon hobereau, <u>Milan noir</u> , Pigeon colombin, H <u>éron bihoreau</u> *, A <u>igrette garzette</u> *, B <u>albuzard pêcheur</u> *, <u>Cigogne blanche</u> *, Héron garde-boeufs*, (Tarin des aulnes), Rougequeue à front blanc, Loriot d'Europe		Espèce soulignée : fait pa Espèce entre parenthèse	oncernées:  :: utilise le site prioritairement comme site de nidification artie de l'Annexe I de la directive Oiseaux :: utilise le site comme site d'alimentation risque: espèce potentiellement ou anciennement nicheuse		

#### 1.5. ENJEUX ET OBJECTIFS DE GESTION

#### 1.1.1. Gestion de l'eau et des sédiments

# - quantités :

- o lac du Bourget : le principal enjeu réside dans une renaturation des variations saisonnières des niveaux d'eau du lac du Bourget :
  - rétablissement de niveaux hauts de printemps-début d'été : perspective malheureusement peu réaliste pour cause de sécurité hydraulique
  - rétablissement de niveaux bas de fin d'été (étiage naturel selon la pluviosité) : perspective envisageable, mais reportée à l'automne.
- o affluents : les débits liquides et solides de la Leysse et du Sierroz doivent être préservés au maximum (milieux alluvionnaires rares que constituent ces deux embouchures).

## - qualité :

- o <u>lac du Bourget</u>: la poursuite de l'amélioration des eaux du lac du Bourget est bien sûr favorable, même si en termes naturalistes son niveau « mésoeutrophe » est favorable à l'avifaune, à la végétation, ainsi qu'à la biomasse de faune piscicoles (cyprinidés). Reste le lavaret et l'omble chevalier, espèces phares dépendantes d'une meilleure oxygénation des fonds.
- o <u>affluents</u>: améliorations de la qualité de l'eau est toujours à rechercher pour leur intérêt intrinsèque, mais aussi (cas du canal des Apôtres) pour le bien de la roselière (nécroses et signes de pollution organique autour du Pont Noir).

#### 1.1.2. Gestion de la végétation

- <u>Lac du Bourget</u>: seules les roselières peuvent faire l'objet d'interventions de gestion (débroussaillement, nettoyages de déchets ...); les dernières roselières importantes à restaurer sont celles de la baie de Châtillon et Portout-Est.
  - Les hydrophytes (végétation immergée) relèvent de suivis, d'une veille écologique (vis-à-vis d'aménagements pollutions, ou usages susceptibles de les altérer), mais non d'intervention ; un contrôle non chimique dans les ports pour la navigation devra être recherché, ce problème pouvant s'estomper suite au curage des ports.
  - Cas des déchets flottants : ils exigent des efforts constants sur le long terme : rétention à la source (sensibilisation, réglementation), à l'arrivé au lac (possibilité de barrages flottants) ; à défaut, des chantiers coûteux et incomplets seront poursuivis.
- <u>Chautagne + sud du lac</u> : lutte contre l'embroussaillement, notamment par la bourdaine (en lien avec point précédent).
- Prairies sèches : lutte raisonnée contre l'embroussaillement

## 1.5.3. GESTION DE LA FREQUENTATION HUMAINE

#### - Organiser les usages en nature :

- <u>Lac du Bourget</u>: l'essentiel réside dans le règlement de navigation, révisé en 2008; les zones sensibles du littoral pourront exiger des mesures de restriction de pénétration en fonction de l'évolution de la fréquentation (chiens notamment).
- Zones de marais : là encore, ces milieux sont à considérer comme « zones sensibles », où des restrictions au moins saisonnières seraient à mettre en place.
- <u>Coteaux rocheux et prairies sèches</u>: pas de fragilité particulière avec les taux de fréquentation actuelles, mais précautions à prendre en cas d'aménagements ou d'organisation de découvertes.

### - Valorisation pédagogique :

En complément du point principal au sud du lac, plusieurs points de découverte nature, libre ou accompagnée, seraient à valoriser par les structures, signalétiques, ou outils pédagogiques adéquats.

Les principaux projets de valorisation pédagogique à étudier seraient :

- le chemin lacustre (Tresserve)
- le chemin lacustre de Mémard (Aix les bains)
- le Bois des Bauches (Brison-St Innocent)
- la roselière de Portout (Conjux)

# 1.5.4. SUIVIS, PROJETS SPECIFIQUES

- poursuite des suivis floristiques et de végétation en cours :
  - o prairie humides
  - o végétation immergée du lac
  - o roselières
  - o renaturation des parcelles de peupleraie domaniale à Chindrieux
- rattrapage sur certains groupes méconnus (chiroptères, invertébrés, bryophytes ...)
- poursuite des recensements d'oiseaux ; espèces méconnues : blongios nain, gorgebleue
- poursuite du programme de réintroduction de la cistude
- participation aux plans nationaux d'action :
  - o loutre : sensibilisation en vue d'un retour spontané possible de l'espèce
  - o chiroptères : conservation de boisements matures
  - o cistude : poursuite du programme de réintroduction
  - o odonates : espèces prioritaires (Oxygastra curtisii, ...)
  - o Maculinea : poursuite des suivis et gestions expérimentales de *M. teleius* et *M. nausithous*

ENJEUX	OPERATIONS	NIVEAU DE PRIORITE
préservation - restauration de l'hydrosystème et de son fonctionnement	révision des niveaux d'eau saisonniers du lac	action de fond en partie programmée dans le contrat de bassin versant (restauration d'un étiage)
	mesures de réhydratation de la Chautagne	action urgente dont dépend la préservation d'habitats et espèces d'intérêt communautaire
restauration - entretien de sites particuliers	restauration - entretien des roselières lacustres : Portout Est, Chatillon, Belle-Eau	action urgente dont dépend la préservation d'habitats et espèces d'intérêt communautaire
	poursuite de l'entretien, de sites remarquables : roselières littorales, Pelouses sèches de la Buffaz	action en cours à poursuivre
	pérennisation de la gestion agro-environnementale	action urgente dont dépend la préservation d'habitats et espèces d'intérêt communautaire
	conservation sur les sites naturels remarquables autour du lac	certains sites d'habitats prioritaires
favoriser la forêt alluviale mature	politique foncière en ripisylve ; suivi du site pilote de renaturation de l'ONF	action à lancer
Une planification et une gouvernance cohérentes	plan de gestion de l'ensemble du domaine public lacustre	action de fond , effet indirect sur des enjeux d'intérêt communautaire, et intégrant les plans de gestion de sites remarquables
	optimisation des outils fonciers et réglementaires : animation foncière pour le compte du C.E.L réflexion sur le renforcement des statuts	action en cours à poursuivre
Prise en compte des	poursuite de la réintroduction de la cistude	action en cours à poursuivre
espèces d'intérêt communautaire hors habitats d'intérêt communautaire	conservation cordulie à corps fin - chabot - blageon - lamproie de Planer	prise en compte dans tous projets sur le littoral rocheux et affluents
	évaluation : poursuite (flore, habitats, oiseaux, papillons) ou rattrapages (chauves-souris)	action en cours à poursuivre
animation - valorisation	réflexion en vue d'un plan d'interprétation ; mise en cohérence des différentes réalisations et projets autour du lac	action de fond en partie programmée dans le contrat de bassin versant
	actions de sensibilisation à la cistude et à la loutre en préparation à leur retour en zones pêchées	action à lancer
	animation et signature de la charte Natura 2000 "usagers"	action à lancer

Tableau 3. Synthèse des principaux et objectifs.

### 1.1.3. GOUVERNANCE

Le comité de pilotage Natura 2000 constitue une instance de concertation intégrant le lac du Bourget dans sa globalité. Créé dans un esprit d'ouverture et de concertation, il sera à même de fédérer et animer les acteurs du site en synergie avec les autres instances.

Il pourra soit être élargi, soit s'appuyer sur des groupes de travail de manière à mieux appréhender des dynamiques et enjeux tels ceux qui émaneront du plan de gestion du lac du Bourget; de tels comités techniques existent déjà de manière plus ou moins formelle, et avec des animateurs spécifiques selon les thèmes:

- navigation (DDT)
- pêche et faune piscicole (Cisalb)
- réhydratation de la Chautagne (CPNS)
- Comité consultatif de l'APPB du sud du lac, réflexion espace protégé (CPNS)
- mise en œuvre des mesures agro-environnementales (CPNS)